

Entretien

avec **Dom Guillaume Jedrzejczak**
président de la Fondation des
Monastères



Comment sont attribuées les aides ?

Habilitée à recevoir dons, legs, donations et assurances-vie en franchise totale de droits, la Fondation des Monastères reverse ce qu'elle collecte ainsi en secours directs ou prêts. Ils sont attribués par le conseil d'administration, sur proposition de la commission de secours. Celle-ci se réunit chaque trimestre pour étudier les demandes assorties d'un dossier très complet comprenant devis, plans, photos, plan de financement...

Être au service des monastères induit-il une pratique différente en matière d'appel aux dons ?

En appeler à la générosité publique relève partout des mêmes impératifs déontologiques. Mais la Fondation veille particulièrement à ne pas importuner ses donateurs: une seule newsletter par an, pas de mailing, pas de transmission de notre fichier à d'autres organismes, il s'agit d'entretenir avec eux les mêmes rapports de confiance qu'avec les communautés.

Quels sont les projets de la Fondation pour cette année ?

Elle a pour 2014 deux projets de taille: étoffer son équipe pour mieux répondre aux demandes croissantes des communautés et déménager dans des locaux plus adaptés à son activité en pleine expansion. ■